

Plaidoyer pour les pôles de compétitivité

par

Pierre PASCALLON

Professeur Agrégé de Faculté

et

Pascal HORTEFEUX

Professeur Groupe ESC Clermont

On sait le contexte le contexte dans lequel les Pouvoirs Publics ont été amenés, dans notre pays, aux pôles de compétitivité : l'accélération de la mondialisation dans les années 85-2000, sous l'impulsion de l'hyperpuissance américaine, avec l'émergence de nouveaux compétiteurs de poids sur la scène internationale, notamment et surtout l'Asie - la Chine, plus spécialement -, s'est traduite, chez nous, par des phénomènes de désindustrialisation et de délocalisations. Pour faire face à ces évolutions préoccupantes, les Pouvoirs Publics ont souhaité mettre en place une « nouvelle politique industrielle » (dans l'esprit du Rapport BEFFA de 2005). Le volet « offensif » de cette « nouvelle politique industrielle » française, en ce début de XXI^{ème} siècle, s'est matérialisé dans les « pôles de compétitivité », créés par le gouvernement, le 12 juillet 2005, afin de favoriser, chez nous, au mieux, l'innovation technologique, en particulier et surtout dans les secteurs à très forte valeur ajoutée. 67 pôles de compétitivité - en fait 66, car il y a eu fusion de 2 pôles - ont été labellisés en 2005. Une nouvelle vague de labellisation - 5 nouveaux pôles - a eu lieu en juillet 2007, portant donc à 71, fin 2007, le nombre de pôles de compétitivité. Le Gouvernement a décidé - avant toute nouvelle labellisation éventuelle - une démarche d'évaluation des pôles existants, confiée à un consortium de cabinets d'audit, qui doivent rendre leur rapport à l'été 2008.

On voudrait plaider ici pour ces pôles de compétitivité et montrer plus spécialement qu'il y a, sans aucun doute - avec ces pôles -, la meilleure démarche pour - c'est d'ailleurs leur objectif - pousser à plein les feux de l'innovation, de l'innovation de pointe.

Il faut, pour en persuader, rappeler les caractéristiques contemporaines de l'innovation technologique : en soulignant, d'abord, qu'il y a nécessité et omniprésence de l'innovation dans les cycles de production, ce qui impose déjà un réseau maillé de connaissances et de communication, des relations entre les entreprises et les laboratoires de recherches et, bien entendu aussi, les appareils de formation... Par ailleurs, le développement des technologies ne s'effectue plus selon des trajectoires nettement banalisées et différenciables d'un secteur à l'autre, mais plutôt sous forme « bourgeonnante », dans de multiples directions, souvent rapidement abandonnées, de sorte que sa progression est instable et son évolution incertaine. Mais, compte tenu de cette forme « bourgeonnante » et incertaine du développement des hautes technologies, et eu égard au coût très élevé de la Recherche/Développement (R/D) dans ces domaines, on comprend, là encore, que les firmes soient conduites à s'ouvrir sur l'extérieur, dans un voisinage aussi rapproché que possible, pour - dans le cadre de coopérations partenariales avec les organismes de recherche et de formation,...- faire de la veille technologique dans les domaines avancés, partager avec d'autres les risques et les coûts du pré-développement,...

Il est donc clair que cette dimension « systémique » - selon le qualificatif très souvent repris désormais - de l'innovation technologique contemporaine, le fait que le processus actuel d'innovation résulte non plus de la seule hyper-spécialisation dans un champ d'activité donné, mais de la juxtaposition et de l'agencement de domaines très diversifiés de connaissances et de compétences industrielles et de recherche, nécessite la coopération - pour ne pas dire la collaboration - de tous les acteurs concernés : firmes, chercheurs, formateurs,... dans une proximité géographique permettant au mieux les synergies, les mutualisations,...

Observons déjà que les « technopoles » - la Silicon Valley, aux Etats-Unis, « notre » Sophia Antipolis,... - ont cherché, hier, à répondre concrètement à ces conditions et à ces contraintes modernes du progrès technologique, en mettant en place une organisation territoriale donnant à l'innovation plus de chances de se reproduire et de se développer d'une façon continue et amplifiée. On peut dire, en effet, que les technopoles¹ sont bien un processus territorialisé de création de technologie, une forme polarisée dans l'espace d'organisation de l'innovation technologique, mettant en communication créatrice les acteurs complémentaires et diversifiés de l'innovation. Le grand principe du technopole est, en effet, la conjugaison - dans un certain périmètre géographique : on a pu parler de « triangle d'or » - de trois « ingrédients » fondamentaux : des industries high-tech, des instituts de formation (universités, grandes écoles,...), de centres de recherches (publics ou privés). Avec - pour permettre la créativité, la prise de risque - la présence de sociétés de capital risque et, surtout - pour articuler tous ces ensembles -, des structures de contact et d'animation, lieux de rencontres informelles où s'échangent de façon permanente les avis et les conseils, la vocation du technopole - lieu interactif par excellence - étant de créer la possibilité d'une communication et d'une coopération bénéfique pour tous les participants.

¹ Ce que la littérature anglo-saxonne appelle, nous semble-t-il, les « clusters ».

Les pôles de compétitivité reprennent, bien sûr, cette thématique des technopoles comme forme du phénomène général de polarisation autour de la fonction clef de l'innovation puisque les pôles de compétitivité - avec l'image de « l'hélice triple », là où on parlait, on l'a vu, de « triangle d'or » - entendent bien, eux aussi, rapprocher, sur un territoire donné, les entreprises, les organismes de formation, les laboratoires, pour accélérer les processus d'innovation par la mise en réseau de tous les acteurs.

Avec, dans nos actuels pôles de compétitivité - et c'est, bien sûr, une dimension déjà sous-jacente à la démarche technopole, mais qui apparaît désormais à plein dans « pôle... de **compétitivité** » : mondialisation oblige -, la prise en compte de l'exigence de compétitivité à tout prix à laquelle sont condamnés nos vieux pays industrialisés dans le « petit village » planétaire de nos années 85-2000. Les pôles de compétitivité s'appuient à plein, en effet, sur le « nouveau modèle productif » qui indique que l'une des clefs - sinon la clé - de la compétitivité réside dans l'innovation - et l'entreprise doit se situer aux avant-postes de l'innovation -, et que c'est l'innovation territorialisée fondée sur les coopérations, les réseaux (sources de synergie, d'externalités,...), qui sécrète au mieux la compétitivité et les avantages compétitifs de la firme.

Mais aussi et simultanément, les pôles de compétitivité s'inscrivent dans la « nouvelle politique territoriale de compétitivité » qui a pris le relais, depuis une quinzaine d'années, des politiques antérieures d'aménagement du territoire, cherchant - à des fins de solidarité - à mieux répartir les fruits de la croissance, dans une perspective de rééquilibrage de notre pays. Il s'agit désormais de viser à mieux exploiter les potentialités de nos régions et à accroître leur compétitivité. On pense, dans cet esprit, à la politique de compétitivité industrielle locale visant « l'agglomération » - les « grappes » - et la coopération des firmes, des PME en particulier, dans les secteurs traditionnels, avec la valorisation de ces entreprises dans le cadre des « Systèmes Productifs Locaux » (SPL). On songe encore aux nombreuses initiatives prises, par le passé, pour le travail en partenariat entre les entreprises et la recherche publique, le plus souvent sur une base territorialisée (développement des « centres », « réseaux », « plateformes » de recherche technologique et d'innovation,...).

On aurait tort, pourtant - là où nous en sommes de la réflexion - de laisser à penser - comme les notations précédentes pourraient nous y conduire - que les pôles de compétitivité d'aujourd'hui sont voisins, sinon assimilables, aux stratégies et aux dispositifs visant à favoriser les processus collaboratifs innovants, tels qu'on vient de les rappeler plus haut. Ce serait, en effet, déformer - plus, mutiler - ce qui fait l'originalité de la démarche actuelle des pôles de compétitivité que de la présenter comme simple reprise et prolongement de politiques et de mesures du passé. Car les pôles de compétitivité ouvrent bien des perspectives nouvelles : il y a, au vrai, avec eux, reprise et prolongement, certes, mais aussi et surtout - plus avant - **dépassement** des politiques traditionnelles antérieures de soutien à l'innovation dans ce qui apparaît ainsi, au total, comme la démarche la plus ambitieuse, la plus complète, la plus dense, qu'on a imaginée jusqu'ici pour favoriser et accélérer les progrès technologique haut de gamme.

Pour en convaincre, il faut insister, nous semble-t-il, sur les deux points liés que voici :

- Avec les pôles de compétitivité d'aujourd'hui, on a bien, d'abord, une démarche globalisante faisant désormais toute sa place à un volontarisme public fort.

Dans le passé, la puissance publique - on l'a perçu - s'en remettait, pour l'essentiel, aux acteurs industriels privés, avec l'espoir qu'il y ait, avec la recherche, l'éducation,... des coopérations, des mutualisations, des synergies, des économies d'échelle,... Les Pouvoirs Publics se bornaient - dans le cadre de stratégies que l'on sait - à apporter des incitations, des compléments, des appuis, pour soutenir et faciliter le processus d'innovation technologique... sans être vraiment acteur à plein eux-mêmes. Dans le « nouveau » modèle des pôles de compétitivité, cœur du dispositif de la « nouvelle » politique industrielle, l'impulsion publique devient centrale. Les Pouvoirs Publics se donnent, en effet, un rôle actif, très actif ; catalyseur, très catalyseur ; mieux, il y a désormais une véritable alliance privé-public, avec le public devenu « co-acteur ».

Il est sûr, en effet, que les Pouvoirs publics sont omniprésents dans les pôles de compétitivité. Au plan national, pour leur création, pour leur labellisation, pour - on y reviendra - les projets de recherche et de développement, pour assurer la viabilité des financements et stimuler la réactivité des administrations... Au plan régional - ceci était déjà implicite dans les observations précédentes -, l'Etat est également très présent, localement, dans ces pôles - leur gouvernance,... -, *via* les Préfets de Région qui jouent un rôle crucial, mais aussi *via* les services territoriaux déconcentrés des différents ministères placés sous leur autorité.

- Mais il convient également de souligner - en fait, on a déjà abordé ce point dans les développements précédents - le caractère « opérationnel » plus accusé des pôles de compétitivité d'aujourd'hui.

On en restait, hier, à juxtaposer géographiquement des firmes innovantes, des centres de recherches, des institutions d'enseignement supérieur,... en attendant - suite à cette proximité - que les fertilisations croisées se fassent... ou ne se fassent pas. On ne se contente plus - avec les pôles de compétitivité - d'espérer, comme hier, que les partenariats... se nouent... et qu'ils débouchent éventuellement sur du concret. On entend, en effet, désormais, que les acteurs, ainsi rapprochés, se lancent effectivement dans des projets communs innovants, bâtis sur un diagnostic partagé des atouts du territoire et du secteur d'activité considérés.

Les pôles de compétitivité d'aujourd'hui sont bien caractérisés, en effet, par la mise en place et la mise en œuvre de projets de recherche et de développement concrets, définis par les acteurs eux-mêmes - aucun modèle, *a priori*, n'est imposé -. On « impulse » ainsi, on le voit, un côté « opérationnel » marqué qui n'existait pas - ou peu - dans les stratégies passées. Les pôles de compétitivité - c'est leur raison d'être - ont pour mission de faire émerger des projets construits et ambitieux, tournés vers l'avenir, obligeant à se fixer des objectifs et à définir des critères de réussite. On invite, en effet, les entreprises - qui sont les chefs de file de l'opération -, les laboratoires, les collectivités,... à faire un exercice de prospective et d'identification - dans le domaine d'activité considéré - des projets qu'il serait souhaitable de développer, avec le souci que ces projets soient économiquement viables, au mieux collaboratifs,..., et on va bâtir la dynamique du pôle sur les projets de recherche et de développement au final retenus en commun. En ayant veillé à assurer l'articulation, la cohérence, entre les projets conçus et conduits en commun... et leur financement - un financement adéquat et une synergie de financement -, avec effet de levier, bien sûr, de la participation financière publique (Etat, collectivités locales,...) sur le rythme d'un euro public engagé pour deux euros privés investis.

On peut dire dès maintenant - avant même le rendu de l'évaluation des cabinets d'audit - que les pôles de compétitivité ont parfaitement rempli leur mission « d'usines à projets de Recherche et Développement (R&D) », même si, bien sûr, d'autres aspects, plus négatifs, vont venir tempérer le bilan prometteur d'une démarche qu'il conviendra donc, demain, de conserver et d'améliorer.

Bibliographie sommaire

- BAS** (C. Le) (coordonné par) : *Innovation, région et connaissance*, L'Harmattan, 2006
- BEFFA** (J-L.) : *Pour une nouvelle politique industrielle*, Rapport au Président de la République, 15 janvier 2005
- BURMEISTER** (A.) et **DUPUY** (C.) (sous la direction de) : *Entreprises et territoires : les nouveaux enjeux de la proximité*, La Documentation Française, 2003
- CIADT** : *Les pôles de compétitivité*, Dossier de presse Matignon, 14 septembre 2004
- FERRARY** (M.) (entretien avec) : « Le grand modèle pour les clusters français, c'est la Silicon Valley » *Le Nouvel Economiste*, n°1359, du 28 septembre au 4 octobre 2006
- FONTAGNE** (L.) et **LORENZI** (J-H.) : *Désindustrialisation, délocalisations*, Rapport du Conseil d'Analyse Economique, La Documentation Française, 2005
- JACQUET** (N.) et **DARMON** (D.) : *Les pôles de compétitivité. Le modèle français*, La Documentation Française, 2005
- NEMERY** (J-C.) (sous la direction de) : *Les pôles de compétitivité dans le système français et européen*, L'Harmattan, 2006
- OCDE** : *Examens territoriaux de l'OCDE-France*, Editions OCDE, 2006
- PASCALLON** (P.) (sous la direction de) : « Les technopoles », *Les Cahiers de l'Ismea*, TXXV, n°8, août 1991
- RALLET** (A.) et **TORRE** (A.) : *Quelles proximités pour innover ?*, L'Harmattan, 2007
- WARLIN** (A.) : « Les pôles de compétitivité sont la vision française de la politique de l'innovation », *Les Cahiers de la compétitivité - Le Monde*, 27 septembre 2006